



Communiqué de presse

Montrouge, le 14 octobre 2026

Crédit Agricole S.A. annonce la réduction de son capital par voie d'annulation d'actions auto-détenues acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions

Le 6 octobre 2026, le Conseil d'administration, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 20 mai 2026, a décidé de réduire le capital social de Crédit Agricole S.A. par voie d'annulation de 31 999 995 actions auto-détenues représentant environ 1,05% du capital social.

La réalisation définitive de la réduction du capital est intervenue le 6 octobre 2026.

Ces actions ont été acquises entre le 10 août 2026 et le 23 septembre 2026, dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, visant à compenser l'effet dilutif de l'augmentation de capital 2026 réservée aux salariés, pour un montant total de 605 540 453 euros, à la suite d'une décision du Conseil d'administration prise lors de sa séance du 20 mai 2026.

Suite à l'annulation de ces actions, le capital social de Crédit Agricole S.A. s'élève à 9 077 707 050 euros composé de 3 025 902 350 actions, dont 1 195 893 actions auto-détenues au 13 octobre 2026 dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec Kepler Cheuvreux.

Contacts presse Crédit Agricole S.A.

Alexandre Barat : 06 19 73 60 28 – alexandre.barat@credit-agricole-sa.fr

Olivier Tassain : 06 75 90 26 66 – olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr

Tous nos communiqués de presse sur : www.credit-agricole.com

 [@Credit_Agricole](https://twitter.com/Credit_Agricole)  [Groupe Crédit Agricole](https://www.linkedin.com/company/groupe-credit-agricole)